

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 10 septembre 2013**

|                         |
|-------------------------|
| Date de convocation     |
| <b>4 septembre 2013</b> |
| Date d'affichage        |
| <b>5 septembre 2013</b> |
| Nombre de conseillers   |
| <b>En exercice : 14</b> |
| <b>Présents : 12</b>    |
| <b>Votants : 13</b>     |

Le dix septembre deux mil treize, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de IGON, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PRUDHOMME, Maire.

**Étaient présents** : J.YPRUDHOMME, M.CONDOU-DARRACQ, C.LADAGNOUS, M.CARRERE-BORDEHORE, F. GARRAIN R. ALVES, J-L ASNIER, C. DECOURT, M. CANEROT, R.HOURCQ, E. HOURCQ, C.THOMAS.

**Absents** : A. BOURÈME, J. LAGOIN

**Pouvoirs** : J. LAGOIN donne pouvoir à F. GARRAIN

**Secrétaire de séance** : M.CONDOU-DARRACQ

Ouverture de la séance à 18 heures.

Monsieur Michel CONDOU-DARRACQ est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 17 juillet 2013.

**RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE ET CONSTRUCTION D'UNE CANTINE :  
AUTORISATION DE DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le service technique intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale a poursuivi sa mission d'assistance technique et administrative concernant le projet de réaménagement de l'école et de construction d'une cantine scolaire et que dans ce cadre, il a établi le dossier de permis de construire.

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal approuve le dossier de permis de construire concernant le projet de réaménagement de l'école et de construction d'une cantine scolaire et autorise le Maire à solliciter le permis.

*Vote : Pour 13 / Contre 0 / Abstention 0*

**AVIS RELATIF AU STATUT DU FUTUR SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 11 juin 2013 la commune a opté pour les compétences eau potable et assainissement collectif qui seront exercés au sein du futur syndicat issu de la fusion des syndicats d'assainissement du Pays de Nay et du Syndicat d'eau du Pays de Nay.

Vu les statuts proposés qui répondent en tous points aux objectifs du futur syndicat unique à la carte et qui n'appellent aucune réserve, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à l'arrêté établissant le projet de périmètre et de statuts du futur Syndicat et charge le Maire de notifier cet avis au Préfet des Pyrénées-Atlantiques et aux Présidents des syndicats cités dans les meilleurs délais.

*Vote : Pour 13 / Contre 0 / Abstention 0*

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 au Syndicat mixte du Bassin du Gave de Pau.

Conformément aux dispositions de l'article 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués qui seront appelés à représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante du Syndicat mixte et désigne à l'unanimité Jacques LAGOIN, délégué titulaire et Monique CANEROT, déléguée suppléante.

*Vote : Pour 13 / Contre 0 / Abstention 0*

## QUESTION DIVERSES

- **Demande de subvention de l'ADMR**

Le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de subvention sollicitée par l'ADMR au titre de l'année 2013 pour son aide apporté à 9 familles de la commune.

Considérant que la commune d'Igon est déjà membre du SIVU d'aide à la personne qui propose les mêmes services que l'ADMR, le Conseil Municipal décide de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

*Vote : Pour 13 / Contre 0 / Abstention 0*

- **Effectif du personnel affecté à la cantine scolaire**

Le Maire fait part de la demande émanant des agents affectés au service de cantine scolaire en vue de la création d'un poste supplémentaire pour le temps du repas. Le Conseil Municipal rappelle que l'ouverture d'un poste supplémentaire avait été décidée pour permettre un fonctionnement en deux services.

La cantine scolaire fonctionne aujourd'hui et depuis plus d'un an en un seul service et accueille en moyenne 40 enfants. Les effectifs affectés au temps du repas sont donc jugé suffisants. Le Conseil Municipal décide de ne pas créer de poste supplémentaire.

*Vote : Pour 13 / Contre 0 / Abstention 0*

- **Régularisation d'intégration de parcelles dans la voirie communale**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mission confiée au géomètre Eric DUREAU concernant la régularisation de l'intégration dans la voirie communale de parcelles situées dans l'emprise de la rue du Gabizos et de l'Impasse de l'Isarce.

- **Sécurité de la sortie du lotissement de l'Orédon**

Face aux inquiétudes soulevées par la circulation des véhicules aux abords du lotissement de l'Orédon, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a provoqué une nouvelle réunion qui se tiendra cette fin de semaine avec les services du conseil général afin de faire aboutir au plus vite le projet de création d'une sortie sur la départementale.

- **Problème de débit internet**

Monsieur GARRAIN fait part des difficultés de connexion au réseau internet rencontrés par de nombreux utilisateurs et fait remarquer l'inégalité en la matière entre les différents secteurs du village.

Monsieur le Maire souligne les difficultés de travail avec France-Telecom et explique que la question a déjà été soumise à plusieurs reprises aux services de France Telecom sans qu'une solution technique n'ait malheureusement été trouvée.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A IGON, le 19 septembre 2013

Jean-Yves PRUDHOMME,  
*Maire d'IGON*